TAXE D'APPRENTISSAGE : ENGAGEZ-VOUS À NOS CÔTÉS

Date de début : *20/9///0*

Date de fin : *21/10/26*

Votre entreprise est redevable de la taxe d’apprentissage ? La deuxième campagne de répartition est ouverte ! Du 3 septembre au 21 octobre les employeurs sont invités à répartir le solde de la taxe d’apprentissage entre les établissements habilités sélectionnés. En choisissant de soutenir l’université de Rouen Normandie, vous contribuez à l’offre de formation de qualité et accompagnez les étudiants vers le monde de demain. Soutenez l’université de Rouen Normandie !

> À l’université de Rouen Normandie, université pluridisciplinaire avec santé, nous formons chaque année 36 000 étudiants sur 6 campus, à travers plus de 360 diplômes, dans tous les grands domaines de compétences et au plus près des besoins du territoire.
>
> À l’écoute des entreprises, l’Université investit dans des dispositifs pédagogiques innovants et accompagne ses étudiants pour développer leur employabilité.
>
> Plus de 3000 de nos étudiants suivent une formation en apprentissage ou en formation continue.
>
> Votre taxe d’apprentissage a un impact concret : elle finance des équipements pédagogiques de pointe, des espaces d’apprentissage modernes, des projets innovants et l’accompagnement vers l’emploi.
>
> Verser votre taxe d’apprentissage à l’Université de Rouen Normandie, c’est choisir d’investir ici, dans les talents et l’avenir de notre territoire.

Olivier DESPLEBIN

Vice-président de l’université de Rouen Normandie
En charge de la Formation Tout au Long de la Vie, Relations partenariales et Entrepreneuriat

Pour en savoir plus sur l’Université et découvrir les modalités de versement de la taxe d’apprentissage, rendez-vous sur notre portail entreprises.

Une question ? Contactez nous taxe.apprentissage@univ-rouen.fr

Publié le : 2026-05-26 17:17:15